

Le Bulletin

HOMMAGE AUX VICTIMES DE L'AMIANTE



Le 28 avril 2026, journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, l'ASAVA et ses adhérents, mais aussi les conseillers départementaux Mme DEPALLENS et M. BONNET représentant le Président M. MASSON ainsi que le conseiller municipal M. MBAE représentant la mairesse de Toulon Mme MASSI, ont honoré la mémoire de celles et ceux que l'amiante a fauchés, à la stèle située au Square Amiral OROSCO à Toulon (située derrière la piscine du Port Marchand).

Plusieurs dizaines de personnes étaient réunies autour de cette stèle, évoquant 2 poumons. Nous regrettons, malgré tout, la faible participation à cette initiative.

De plus, nous renouvellerons cette cérémonie chaque année.

Cet ouvrage participe ainsi à notre devoir de mémoire envers les personnes disparues mais aussi pour rappeler que leur disparition n'était pas une fatalité. C'était le résultat d'un choix : celui du profit placé au-dessus de la vie humaine.

Rendre hommage, ce n'est pas seulement déposer des gerbes de fleurs. C'est refuser l'oubli.

Aujourd'hui en France 10 décès chaque jour sont imputables à ce minéral tueur.

Cet édifice se veut également un emblème de courage et de la souffrance des victimes sans oublier celle de leurs familles.

Il est aussi le symbole des drames humains et sociaux que vivent tous les salarié(e)s ayant contracté une grave maladie professionnelle.

Pour éviter de «laisser une dette écologique» aux générations futures, votre association mais aussi la CAVAM se mobilisent sans relâche pour faire établir, adopter et appliquer une loi interdisant l'enfouissement de l'amiante.

Elles défendent également la création d'un Pôle Public d'Éradication de l'Amiante, d'une usine de traitement des déchets amiantés afin de neutraliser définitivement la dangerosité de ce minéral mortel.

**Sans possibilité d'accès effectif à la justice,
il n'y a pas de droit !**



MERCI DE SIGNER LA PÉTITION

<https://www.change.org/p/payer-pour-saisir-la-justice-est-injuste>



C'est encore une décision qui marque le caractère antidémocratique de ce gouvernement qui n'en finit pas des sales coups portés aux plus fragiles de notre société.

Dernière ignominie en date : depuis le 1er mars, instauration d'un droit d'accès sélectif et discriminatoire de 50 euros, préalable à toute action en justice !

Cette disposition entérine de fait la disparition du principe fondamental d'équité et d'accès universel à la justice de chaque citoyen.

Pour nombre d'adhérents et de citoyens, chaque euro compte.

Comment peut-on se voir refuser le droit de défendre ses intérêts en justice simplement parce qu'on ne peut pas se permettre ce coût supplémentaire ?

Cette ségrégation sociale a pour effet la dissuasion par l'argent des recours juridiques, diminuant ainsi les procès et elle induit un sentiment d'exclusion d'une partie des victimes à qui l'on fait bien sentir la précarité de leur situation.

Une précarité qui les condamne à subir, à se taire et à souffrir dans un anonymat juridique sans espoir.

Cette mesure met en évidence la conception inadmissible, de l'asservissement des droits du citoyen à l'argent.

Certes l'on connaît depuis longtemps toutes les bassesses et forfaitures du pouvoir Macronien, un pouvoir marqué par la ségrégation sociale, qui n'en finit pas de repousser les limites de l'abjection autocratique : politiquement, le refus d'entendre les résultats des dernières élections nationales, décidant la nomination de gouvernements ultralibéraux de droite aux relents extrémistes et socialement, une atteinte aux droits acquis des salariés, des retraités, des chômeurs et privés d'emploi.

Ces 50 euros sonnent ainsi comme un symbole du mépris du pouvoir en place.

C'est la démonstration de la conception d'Emmanuel Macron, du peuple de France, comme une confirmation de ses déclarations de 2017, quand devant un parterre d'entrepreneurs, il faisait étalage de sa vision scandaleuse sélective et ségrégationniste de la société : « il y a les gens qui réussissent et les gens qui ne sont rien ».

Et ceux qui ne peuvent payer cette soule financière sont bien ceux qui, aux yeux du président, ne « sont rien » et qui seront contraints de faire ce choix !

C'est un symbole de l'ignominie d'un choix imposé, entre se défendre ou vivre, et bien souvent survivre, parce que la vie n'est pas toujours aussi belle et bonne que pour les nantis et les amis du Président, ceux qui applaudissent à ses phrases et saillies ignobles.

Il nous faut défendre l'accès à la justice pour tous, c'est un des droits les plus élémentaires et des plus importants de tout citoyen : ensemble signons la pétition mise en ligne par la CAVAM : <https://www.change.org/p/payer-pour-saisir-la-justice-est-injuste>.

Christian Amiel

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CAVAM le 29 et 30 mars 2026 à La Ferté-Imbault

Notre association a été représentée par 2 bénévoles lors de l'AG de la Coordination des Associations de Victimes de l'Amiante et des Maladies dues au travail (CAVAM).

Aujourd'hui, la CAVAM est forte de 5830 adhérents.

19 associations étaient présentes et 4 excusées, ce qui a permis aux plus 60 délégué(e)s de débattre autour de leurs activités et problématiques.

Après le rapport introductif du président de la CAVAM, et les rapports d'activité des commissions AJAM (Action Juridique, Amiante, Maladies dues au travail) et Prévention/Éradication, des échanges ont eu lieu notamment sur :

- ▶ la problématique de salariés du privé partis en ACAATA qui ne perçoivent pas leur retraite avant plusieurs mois
 - ▶ l'intégration de la CAVAM au Conseil d'Administration du FIVA (Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante)
 - ▶ la reconnaissance de 3 dossiers Cancer du sein en maladie professionnelle (MP) qui ont été obtenues pour le travail de nuit, de plus 20 dossiers sont en cours. Ce cancer peut aussi être dû à une exposition aux solvants et aux rayons ionisants.
- Les mêmes 3 expositions peuvent induire aussi un cancer de la prostate.
- ▶ l'obtention de nouveaux tableaux de MP (30 ter et 47 ter) concernant le cancer du larynx et les ovaires en lien avec l'amiante
 - ▶ la mise en place dans chaque région d'un centre de traitement des déchets amiantés afin de bannir l'enfouissement
 - ▶ sur la présence d'amiante dans les écoles.

Suite à ces échanges, nous avons ciblé les priorités pour l'année à venir :

1. Action vis-à-vis des caisses de la CRAMIF et de Sécurité Sociale au plus haut niveau pour obtenir une charte et tendre vers une coordination des actions de ces différentes caisses
2. Interpeller les pouvoirs publics sur les solutions alternatives à l'enfouissement
3. Œuvrer pour une loi interdisant l'enfouissement des déchets amiantés
4. Une action nationale est en préparation en liaison avec les syndicats d'enseignants et les associations des parents d'élèves sur la question de l'amiante à l'école
5. Obtenir de siéger au FIVA (Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante) car la CAVAM y a toute sa place. Sa légitimité est indéniable car reconnue et reçue par les différentes institutions gouvernementales (Groupe d'étude de l'assemblée nationale, les différents groupes parlementaires lors des fiches que nous élaborons dans le cadre du PLFSS, par notre projet de Pôle Public d'Éradication de l'Amiante soutenu par de nombreux élus nationaux...)

Paul ORSO et Gérard LOJEWSKI



PRÉVENTION/ÉRADICATION

Réunion SUD/EST du 12 mars 2026 en visio

Les 4 associations du Sud-Est se sont réunies le 12 mars 2026, afin de faire un point sur les actions en cours. Nous sommes toujours en attente d'une réponse de madame Claudius-Petit, (présidente de la commission Transition Energétique Stratégie des déchets et qualité de l'air du Conseil Régional). Nous souhaitons connaître les avancées de la société Valame. Il est donc envisagé de demander une table ronde avec les politiques, les associations Sud-Est et un responsable de VALAME afin de discuter les avancées du projet d'implantation de l'usine d'éradication par bain d'acide.

Réunion prévention / éradication du 23 avril 2026 sur Paris

Lors de cette réunion, nous avons fait un bilan des différents courriers adressés au ministre de l'industrie et au ministre de la transition écologique.

Il est envisagé d'en adresser un au président de la république.

Ceci afin de relancer le débat sur le PPEA (Pôle Public Éradication Amiante) le traitement des déchets en liaison avec le groupe d'études amiante de l'assemblée nationale.

Nous avons débattu sur l'amiante dans les écoles. Une action nationale est en préparation en liaison avec les syndicats d'enseignants et les associations des parents d'élèves.

Beaucoup d'élus (maires, députés, sénateurs) soutiennent nos revendications mais c'est à eux d'entamer des démarches auprès de qui de droit pour répondre aux revendications de notre coordination (CAVAM).

Actions :

- ▶ Envoyer un nouveau courrier aux nouveaux élus et ministre sur le PPEA
- ▶ Améliorer la boîte à outils sur le chapitre particuliers
- ▶ Etablir un canevas pour la procédure concernant les écoles (courriers, à qui s'adresser, quand, comment,)
- ▶ Envisager une manifestation au niveau de chaque région en s'appuyant sur les collectifs régionaux et convocation des médias. (En débat dans les associations)

Evelyne Garraud et Marie-Pierre Groc

LE MOT DES TRÉSORIERIERS

Nous remercions les adhérents qui ont réitéré leur confiance en l'ASAVA en 2026 et souhaitons la bienvenue aux nouveaux qui nous ont rejoints depuis le début de l'année.

L'adhésion s'élèvera à 36€ à partir de janvier 2027

Nous vous rappelons que la cotisation est due en année calendaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Fermeture estivale :

Pour le mois de juillet, les permanences auront lieu les matins des lundis 6, 20 et 27 juillet de 9h à 12h.

Nos locaux seront fermés du 28/07 au 06/09 inclus

Les permanences reprendront à partir du 07/09/2026 les lundis matin et après midi et les mercredis après midi.

Patricia Ribier et Jacques Dubois



Association des Salaires de l'Arsenal Victimes de l'Amiante

155, rue Général Michel Audéoud
83000 TOULON
Tél : 04 94 22 26 09
www.asava-toulon.fr
asava2007@gmail.com
facebook.com/ASAVA2007

SECTION DU GOLFE
COGOLIN - GRIMAUD
Tél : 06 10 94 78 73
ou 06 75 43 03 80